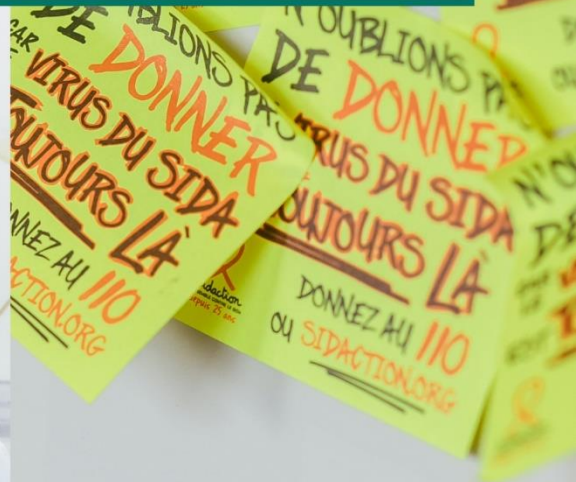




Rapport d'activité 2023

Association HANDISUP



GroupesOS
Solidarités

Sommaire

À PROPOS DE L'ASSOCIATION	3
NOS ENGAGEMENTS	5
POLE D'APPUI et de RESSOURCES HANDISUP	7
➤ Présentation	7
➤ Chiffres clés.....	7
➤ Les grandes orientations du projet de service	9
➤ Les faits marquants en 2023.....	12
➤ Les réalisations	13
➤ Les professionnels,	19
➤ budget réalisé.....	18
➤ Conclusion et perspectives	21

01 À PROPOS DE L'ASSOCIATION

HANDISUP est une association affiliée au Groupe SOS Solidarités depuis 2019. Ce rapprochement nous permet d'avoir des ressources tout en conservant notre entité juridique, de construire avec le Groupe un projet équilibré et protégé.

■ À propos du Groupe SOS

Le Groupe SOS est un groupe associatif, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, leader européen de l'entrepreneuriat social. Il regroupe 750 établissements et services, associations et entreprises sociales, qui entreprennent au profit des personnes en situation de vulnérabilité, des générations futures et des territoires.

Depuis sa création en 1984, lors des années sida, le Groupe SOS : combat toutes les exclusions ; agit pour l'accès de toutes et tous à l'essentiel ; et innove face aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Non-lucratif, sans actionnaire, les actions du Groupe SOS et de ses 22.000 personnes employées ont un impact en France et dans plus de 40 pays dans le monde, auprès de 2 millions de bénéficiaires.

L'association Groupe SOS Solidarités est un acteur majeur du secteur social et médico-social en France. Sa mission : fournir des réponses concrètes et innovantes aux enjeux de solidarités, pour faire en sorte que personne ne soit au bout de son histoire.

Être solidaire, c'est développer des actions adaptées auprès de celles et ceux à qui la société n'accorde pas toujours une juste place : personnes concernées par des addictions, des violences, personnes migrantes et réfugiées, sans domicile fixe, travailleur.ses du sexe, vivant avec le VIH, en situation de handicap...

www.groupe-sos.org

8 domaines d'expertise



Addictions

58
établissements
et services

23 000
personnes
accompagnées



Asile et intégration

51
établissements
et services

17 600
personnes
accompagnées

4 500
personnes
hébergées et
accompagnées



Formation et emploi

8
établissements
et dispositifs

5 100
personnes
accompagnées



Habitat et santé

116
établissements
et services

20 000
personnes
accompagnées



Handicap

71
établissements
et services

4 400
personnes
accompagnées



Justice

12
établissements
et services

800
personnes
accompagnées



Santé des femmes



Santé communautaire et lutte contre les discriminations

2
services

1 700
personnes
accompagnées

13
établissements
et services

19 700
personnes
accompagnées

02 NOS ENGAGEMENTS

C'est autour de quatre engagements forts et structurants que les différents domaines d'expertises de Groupe SOS Solidarités ont construit une vision commune et développé des principes d'actions partagés permettant de mettre les personnes accueillies au centre de leur accompagnement. Des engagements qui permettent de réunir l'ensemble des professionnels autour d'un même défi : apporter des réponses concrètes et innovantes pour faire en sorte que personne ne soit au bout de son histoire, aujourd'hui comme demain.

Axe 1

La personne accueillie, actrice de ses projets

En coconstruisant avec la personne ses projets, nous l'accompagnons pour qu'elle croie en ses compétences. Nous soutenons sa capacité à faire ses propres choix et à les faire respecter auprès de nos équipes, de ses proches et de ses représentants légaux, le cas échéant. Les expériences qui résultent de ces choix, les risques que la personne prend et que nous assumons avec elle, font partie du cheminement vers l'autonomie.

- Donner du temps aux projets des personnes accueillies
- Mobiliser les capacités des personnes accueillies

Axe 2

Le professionnel, partenaire de la personne accueillie

Nous nous mobilisons au quotidien pour que la posture des professionnels favorise l'émergence des attentes et des désirs des personnes accueillies et soutienne l'élaboration de leurs projets. En partant du postulat que l'établissement ne sait pas tout et ne décide pas de tout, nous plaçons au centre des réflexions et des décisions la parole de la personne accueillie et encourageons les professionnels à se positionner comme de véritables partenaires au service de l'autonomie des personnes.

- Créer les conditions favorables
- Développer une culture professionnelle
- Accompagner les professionnels

Axe 3

L'établissement, une entité en mouvement

Nous croyons grandement au fait que c'est sur le terrain que nous pouvons agir et influencer sur les perceptions et idées que l'on peut se faire des personnes que nous accueillons, des métiers que nous exerçons et des projets que nous portons. À ce titre, chaque établissement de Groupe SOS Solidarités rend

concret et visible ce qui nous caractérise : nos valeurs, nos forces et notre diversité. Ils contribuent également à démontrer notre capacité à innover, en développant des projets en réponse aux besoins d'un territoire, avec l'objectif de maximiser l'impact social de son action.

- Décloisonner nos pratiques
- Développer des projets
- Lutter contre les stigmatisations

Axe 4

La qualité de vie, vecteur essentiel de l'accompagnement

Pour Groupe SOS Solidarités, la qualité de vie des personnes accompagnées est une priorité au quotidien. Elle prend en compte la santé, la liberté, la sécurité, les droits de l'homme ainsi que le bonheur et la vie en harmonie avec les autres. S'il s'agit souvent de paramètres subjectifs, difficiles à mesurer, tous se rejoignent dans l'objectif de l'accompagnement des personnes : faciliter l'inclusion des personnes vulnérables dans la société.

- Favoriser la vie sociale
- Prendre soin
- S'engager dans la prévention

03 L'association HANDISUP

➤ Présentation



➤ Chiffres clés

- **138 personnes accompagnées** par le Service Autonomie à Domicile (SAD)
- **47 communes, 491 professionnels et 175 familles accompagnées** par le Pôle d'Appui Ressources (PAR).
- **65 jeunes accompagnés** par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Depuis sa création, l'association œuvre pour l'inclusion en milieu ordinaire de vie des enfants/adolescents et jeunes adultes en situation de handicap sur le territoire de la Loire-Atlantique. L'association a pour ambition de rendre effectif un accès universel et inconditionnel aux lieux de vie ordinaires pour les publics en situation de handicap et porte pour enjeu l'accès ou le maintien d'une vie sociale et/ou professionnelle choisie.

Acteur historique connu et reconnu sur le territoire, HANDISUP est fort de sa capacité à accompagner vers l'inclusion en milieu ordinaire dans les services publics tels que les ACM, les accueils périscolaires, les temps méridiens, ainsi que les écoles d'enseignement supérieur, les CFA, l'Université de Nantes.

Dans le cadre de ses actions à domicile, HANDISUP prévient l'isolement, soutenir l'autonomie, entretenir le lien social, aider les parents d'enfant en situation de handicap à maintenir leur inscription socio-professionnelle.

L'action de HANDISUP participe aux politiques inclusives et est en appui des parcours de vie. Ouvert à tous, HANDISUP travaille aussi à la reconnaissance de la pleine humanité des personnes en situation de handicap.

*HANDISUP reconnaît chaque jeune
dans sa pleine humanité, son autonomie (éthique),
et sa pleine participation (non-discrimination).*

L'action de l'association a permis de développer des savoir-faire pour adapter l'environnement selon les besoins particuliers de chaque situation. Les accompagnements proposés sont issus de l'environnement commun et mobilisent des solidarités de proximité.

Sur chaque territoire, les professionnels travaillent en réseau. Leur mise en synergie permet d'accroître la qualité de l'activité de chaque partenaire en identifiant les champs d'action de chacun, en ajustant les chevauchements et en renforçant les interventions.

L'association est constituée de trois dispositifs :

- **PAR - Pôle d'Appui et de Ressources**
- **SAD - Service Autonomie à Domicile**
- **SAVS - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale**

➤ **Trois dispositifs dédiés à l'inclusion**

Le Pôle d'Appui et de Ressources (PAR) œuvre pour l'accès aux loisirs et à la vie sociale. Il couvre l'ensemble du territoire de la Loire-Atlantique. Agréé par la CNAF en 2018, le PAR intervient soit à la demande des familles en lien avec la situation de handicap de leur enfant, soit à la demande des collectivités locales ou des structures d'accueil (accueils de loisirs extra et périscolaires, séjours, espaces jeunes, pause méridienne principalement). Le Pôle a pour objectif de **mailler le territoire de Loire-Atlantique en structures accueillantes et volontaires** dans l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap, en tenant compte de la répartition des enfants et de leur famille sur le territoire.

En 2023, le PAR a conseillé 175 familles et suivi 47 communes dans le cadre de leur démarche inclusive. Ce dispositif est de plus en plus sollicité par les collectivités pour un accompagnement global. Toutes les collectivités rencontrées déclarent avoir besoin de soutien pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAD) intervient sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique. Il s'adresse spécifiquement aux **jeunes en situation de handicap à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 20 ans et/ou de fin des études supérieures**. Le SAD se distingue en cela des autres services autorisés qui s'adressent à un public de personnes dépendantes plus large (personnes âgées, adultes handicapés) ou qui offrent des prestations diversifiées en matière de soins infirmiers, d'aide aux familles, d'aide-ménagère, etc.

Le SAD a accompagné 138 personnes en 2023. Il intervient au domicile et à partir du domicile de l'utilisateur, et pratique l'aide humaine sur les lieux de vie ordinaire : établissements d'enseignement supérieur, accueils périscolaires ou de loisirs, organisme de formation, milieu professionnel.

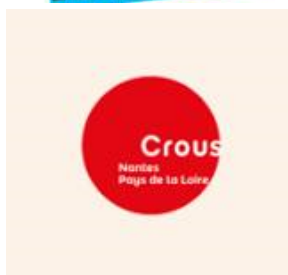
Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) exerce ses missions dans le cadre d'un agrément attribué par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique depuis janvier 2006. D'une capacité de 40 places et de 50, le SAVS accompagne des **jeunes étudiants en situation de handicap dans leur projet d'études supérieures**. Il soutient l'inclusion et l'autonomie par un accompagnement global socio-éducatif. Il favorise la continuité des parcours en proposant un appui facilitant l'accès à la voie professionnelle.

Le SAVS, a accompagné 65 étudiants courant 2023. Nous constatons une augmentation des demandes et une liste d'attente qui s'étoffe. En effet, de plus en plus d'étudiants en situation de Handicap sont recensés dans les établissements d'enseignement supérieur : les chiffres nationaux montrent une progression de 500% en six ans.

➤ Nos partenaires financiers



L'essentiel & plus encore



➤ Les faits marquants en 2023

Une nouvelle équipe de Direction

L'équipe de Direction a été marquée par quelques changements : une nouvelle Responsable de secteur au SAD, la nomination d'un Chef de service au SAVS et au PAR et depuis fin octobre, une nouvelle Directrice.

Une négociation d'un CPOM au SAD

Le CPOM 2019-2021 s'est vu prolongé par avenant pour l'année 2022 et un second pour 2023. Une première rencontre a eu lieu en septembre 2023 avec le Conseil Départemental, le service a signé un nouvel avenant du CPOM courant jusqu'à 2024. Dans le cadre de ce CPOM une dotation complémentaire a été repérée en lien avec des actions de QVT concrètes. Cette dotation va aider à assurer une meilleure continuité d'activité face à la crise des ressources humaines et à améliorer l'offre d'accompagnement à domicile ainsi que sa qualité.

Des réponses non pourvues au SAD

Le service est connu, reconnu sur le territoire. Cependant encore aujourd'hui, il ne peut pas répondre à chaque demande. Le service fait le maximum pour positionner un professionnel auprès de chaque sollicitation, parfois sur un temps très partiel. Pour des raisons de difficultés de recrutement toutes les heures prévues n'ont pas pu être réalisées.

Une équipe jeune au SAVS

L'équipe actuelle est jeune. Au 31/12, trois professionnels sur quatre en 2023 ont moins d'une année d'ancienneté sur le service. Une CIP a été recrutée.

Une Augmentation de l'activité au PAR

Depuis la création du service nous faisons le constat d'une nette progression des demandes d'accompagnement des collectivités. Entre 2022 et 2023 s'il y a eu plus de communes accompagnées, c'est la demande d'interventions concrètes qui a participé à l'augmentation.

➤ Les réalisations

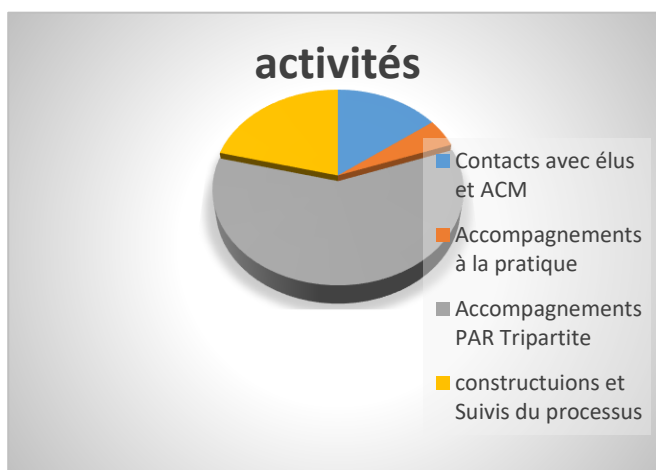
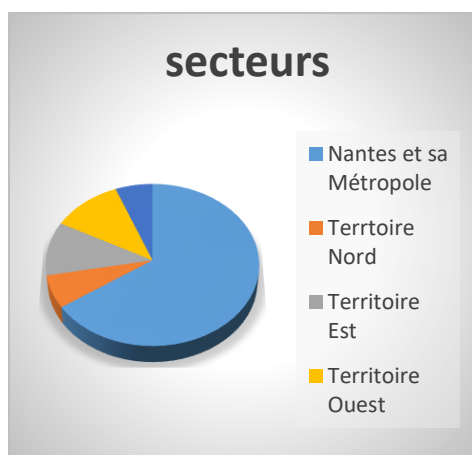
■ Pour le PAR

47 communes et communautés de communes accompagnées :

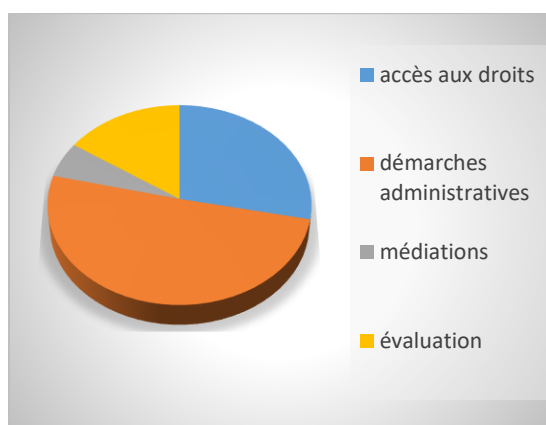
L'accompagnement que propose le PAR est différent d'une formation classique avec un contenu descendant. Le processus d'accompagnement, pour mettre en perspective le sens de l'accueil, le projet politique de la ville ainsi que les besoins des enfants et des familles accueillies, est un processus qui demande du temps pour ancrer une dynamique inclusive. Différentes étapes sont nécessaires au changement de regard sur le handicap et seulement après cela, un réel changement d'habitude, d'organisation, de fonctionnement peut être pensé par les professionnels. Ainsi, mettre en place un nouveau mécanisme de pensée sur la question du handicap : ne pas partir des difficultés, des freins ou des contraintes, mais bien des besoins, des potentiels, des réussites et des compétences, c'est là l'ambition du Pôle d'Appui et de Ressources. L'idée est d'accompagner les professionnels à faire émerger eux-mêmes ce mécanisme pour qu'ils en comprennent réellement le sens et qu'ils soient autonomes pour garantir un accueil inclusif durable.

L'accompagnement de type tripartite (convention collectivité/CAF/PAR) a **fortement augmenté**. Nous faisons l'hypothèse que ce mode d'interventions a gagné en notoriété et correspond aux attentes et besoins. Chaque convention nommée « tripartite » encourt entre 3 et 8 modules. Le PAR est de plus en plus sollicité pour un accompagnement global, via un conventionnement tripartite, car les collectivités rencontrées déclarent toutes avoir besoin de soutien pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap. De plus, les rencontres pour les CTG (Convention Territoriale Globale) les rencontres inter-communales et entre responsables de structures sur ce sujet développe la visibilité du PAR et de ses missions. Ces constats ont pour effet de multiplier les sollicitations et la couverture territoriale, 34% en 2023, 48% à minima en 2024.

Depuis que le service est missionné en tant que Pôle d'Appui Ressources handicap, les demandes ne cessent de progresser, nous passons de 150 séances à la création à plus de 600 séances en 2023.



175 familles aidées : Les Pôles d'Appui et de Ressources agissent sur leur territoire d'implantation, auprès des familles et des acteurs, afin de promouvoir, faciliter et développer l'accès effectif et la pleine participation des enfants et des jeunes en situation de handicap aux modes d'accueil de la petite enfance, péri et extrascolaires, de loisirs ou de vacances. Ils fondent leur action sur les principes de droit fondamental, d'accessibilité universelle et d'accueil inconditionnel des publics en situation de handicap définis par nos valeurs républicaines, notre cadre législatif et les conventions internationales. Notre vocation auprès des familles est d'écouter, informer, conseiller, orienter et soutenir.





LE PAR propose aussi dans le cadre de l'aide aux aidants des cafés débats. En 2023 ; il y a eu 3 séances sur différents territoires

■ Pour le SAD

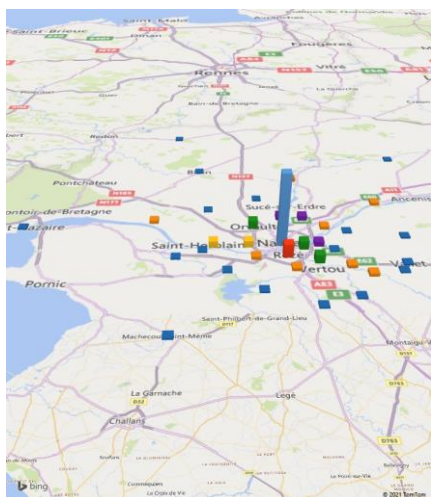
En 2023 la file active représente **138 personnes accompagnées**, contre 132 en 2022 et 140 en 2021. Il y a plus de personnes accompagnées comparé à 2022 et **moins d'heures réalisées** au global. Au 31 décembre, 75 personnes sont accompagnées. Sur ces 75 situations nous ne répondons que partiellement dans 67% des cas, soit 50 usagers. Nous avons pu couvrir en totalité les demandes pour 18 personnes soit 23%. 25 situations n'ont aucune réponse, sont en attente, soit près du tiers des situations. Nous maximisons nos efforts, malgré cela nous ne répondons pas entièrement aux demandes.

L'activité auprès des familles est en baisse structurelle. La raison avancée est le problème de recrutement des intervenants qui ne favorise pas l'obtention de réponse pour les familles. Nous avons opté d'intervenir au maximum des demandes au risque de ne pas réaliser l'intégralité des sollicitations.

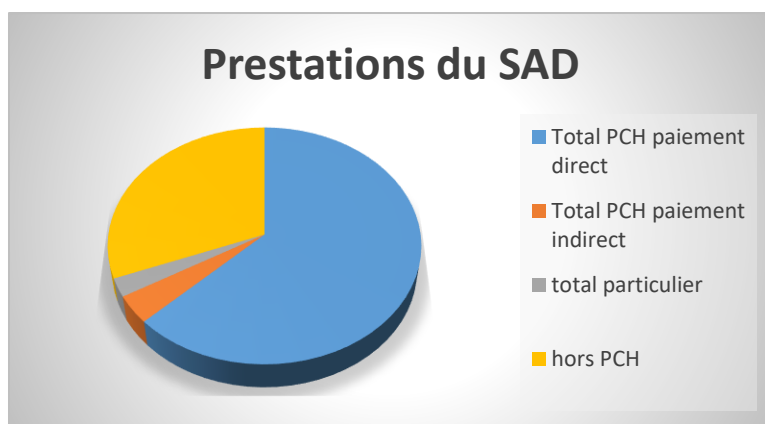
À l'inverse, le nombre d'heures effectuées au sein des collectivités et écoles d'enseignement supérieur dans le cadre de l'inclusion est en progression. Nous sommes à 6 745 heures en 2023, contre 4 927 h en 2022. Cela peut sous-entendre que les collectivités et écoles supérieures ont des nécessités auprès des personnes en situation de handicap afin que ces dernières accèdent aux droits communs.

On remarque une augmentation de situations suivies au SAD avec une réduction conjoncturelle qui n'est pas liée à la demande d'heures au domicile mais davantage à des difficultés RH (plus de professionnels pour des petits contrats). Le problème récurrent reste le recrutement des intervenants et le turnover.

Concernant les collectivités, nous pensons que c'est conjoncturel. En effet, la proposition de loi de janvier 2024 va permettre aux AESH d'accompagner des élèves sur les temps méridiens. Il y aura donc certainement moins de sollicitations des collectivités sur ce créneau.



Total heures réalisées 2023	
PCH Paiement direct	12 684
PCH indirect	765
Sous Total 1 PCH	13 450



Paiement famille (en attente de droits PCH)	506
Sous total 2 auprès des familles	13 960
Collectivités	6 240
TOTAL	20 200

■ Pour le SAVS

De plus en plus d'étudiants en situation de Handicap sont recensés dans les établissements d'enseignement supérieur, les chiffres nationaux montrent une progression de 500% en six ans.

L'entrée dans l'enseignement supérieur va déclencher des modifications substantielles. Pour une grande majorité c'est la première fois qu'ils quittent le domicile familial. C'est ici que leur parcours d'étudiant va s'avérer difficile. Ils vont ainsi devoir exprimer leurs besoins car ils ne bénéficient plus mécaniquement des mêmes accompagnements, coordonner leurs soins externes, leurs tâches quotidiennes, prévenir leurs troubles et être en relation avec une multitude de professionnels et de personnes. On ne peut que comprendre le poids somme toute relatif d'être étudiant en situation de handicap.

Certains étudiants vont s'isoler, d'autres perdre en estime de soi, distinctement avec une crainte de se confronter à une réalité à laquelle ils n'ont pas été préparés et avec un haut risque de rompre leurs études. Bien des parents se battent pour que leurs ambitions éducatives pour leur enfant soient soutenues. Mais, la séparation, la vie en autonomie de leur enfant en situation de handicap devenu majeur ne sera pas si simple.

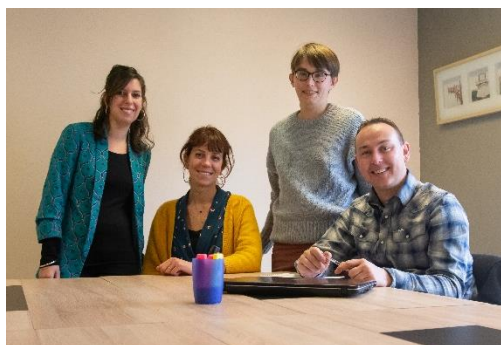
Il y a moins d'inégalité d'accès aux études supérieures, néanmoins ce que fait handicap pour le public accompagné ce n'est pas le choix ni le niveau d'étude mais bien les habilités sociales, les capacités d'autonomie et la santé. La confrontation à la réalité par l'intermédiaire de stages, par la gestion d'un logement et de la vie quotidienne sera déterminante et parfois à risque. Les difficultés relatives aux problèmes de santé sont en risque de rupture. Chez

certaines étudiants, il y a le problème massif et récurrent de la fatigue, une détresse psychologique, un isolement, voire un enfermement sur des périodes plus au moins longues.

Ces étudiants ont une valeur scolaire non négligeable, néanmoins le taux de chômage est deux fois supérieur à celui prévalant pour les non-handicapés. Des étudiants au profil TSA suivent des études, arrivent aux diplômes, mais les freins à l'insertion professionnelle par la suite sont nombreux. Les préjugés, les présumés et les représentations sociales du handicap, surtout psychique, restent associés à une fragilité et une employabilité moins performante. Une des missions du SAVS est de réparer ces préjugés.

Le SAVS a accompagné courant 2023 **60 étudiants** :

- Dans leurs droits-démarches administratifs
- Dans l'accès au logement
- Dans la mise en place d'un soutien SAD
- Dans leur Mobilité
- Dans un soutien et aménagements pédagogiques
- Dans une veille dans leur parcours de soins
- Dans leur vie quotidienne
- Dans leur vie Sociale



Une partie de L'équipe du SAVS

➤ Les professionnels

1 - Direction / Encadrement	ETP
DIRECTEUR.RICE	1
CHEF.FE DE SERVICE	1
Total 1	2
2 - Administration/Gestion	
RESPONSABLE DE SECTEUR	0.80
COMPTABLE	0,20
ASSISTANT.E DE DIRECTION	1
ASSISTANTE DE SECTEUR	1
ASSISTANTE DE GESTION	0.50
Total 2	3,50
4 - Socio-éducatif	
COORDONATEUR.RICE DE PROJET	6.70
AVS/AES	18.55
Total 4	25.25
TOTAL	30.75

Au PAR : Il est inscrit dans le tableau des effectif 3,95 ETP. Les coordinatrices de projets sont de formation initiale éducateur spécialisé, enseignant, directrice de pôle d'animation, ce qui permet une richesse et des réponses variées aux familles et aux professionnels. Une professionnelle du PAR partage son temps plein avec la communauté 360 dans un rôle de coordinatrice de parcours. L'avantage est d'avoir des ressources, des informations et parfois des sollicitations, l'inconvénient c'est la gymnastique de cette professionnelle qui se doit de bien repérer ses missions en lien avec sa place en fonction de son poste. Le PAR n'agit pas seul au sein de l'association, il se coordonne pour certaines situations avec le SAD et le SAVS. Des réunions de service et inter services ont lieu.

Au SAD : (18.75 ETP pour 34 professionnels): La gestion des ressources humaines occupe une place importante dans le quotidien du SAD. L'équilibre est difficile à tenir étant donné que les demandes d'interventions ne

fléchissent pas. Nous connaissons depuis plusieurs années une crise profonde liée au recrutement.

Au SAVS : Quatre professionnelles de profil travailleurs sociaux pour 3.1 ETP se sont partagé 65 situations. En moyenne 1 ETP a en référence 15 situations. Toutefois si nous calculons, 3.1 ETP correspondent à 46 situations, le chef de service est dans l'obligation d'en suivre certaines.

Les Réunions :

Périodicité	Type de réunion	Participants
Hebdomadaires	Réunion de codir	Equipe de Direction
	Réunion de service PAR	Equipe
	Réunion de service SAVS	Equipe
	Point administratif/RH	Directrice/assistantes
Bimensuels	Réunion Inter SAVS/PAR	Equipes
	Réunion de Fonctionnement	PAR/SAVS/Administratif
Mensuels	ADP SAD	Accompagnants
	Réunion Référents de secteurs	Référents de secteur et responsable
Trimestrielles	Réunions intentionnelles	L'ensemble
	À thème	Selon les thèmes
	Droit D'expression	Pour chaque équipe

La culture et les principes d'interventions d'HANDISUP émane de la diversité des formations de base. Cette intelligence collective en lien avec les différents partenaires et la multitude d'expériences permet d'enrichir les outils d'interventions. L'offre est construite et adaptée grâce à cette richesse. Depuis sa création, HANDISUP agit pour l'accès des enfants, des jeunes et des étudiants en situation de handicap à tous les lieux de vie ouverts à tous (accessibilité universelle) et la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Positionner l'individu en tant qu'acteur à part entière de son projet est au cœur de nos valeurs associatives.

HANDISUP travaille à la reconnaissance de la pleine humanité des personnes en situation de handicap comme des alter égos autonomes (d'égale valeur humaine dans leur altérité). HANDISUP lutte ainsi contre toute forme de rejet, de stigmatisation ou de discrimination directe ou indirecte à l'encontre des jeunes en situation de handicap ou de leur famille. Pour l'association, la société

inclusive s'inscrit dans l'ensemble de ces valeurs. Ces valeurs fixent également le cadre d'intervention de l'association, de ses membres, de ses professionnels et de ses bénévoles. Toute l'équipe de l'association ainsi mobilisée, mène son action au quotidien dans le respect de ses valeurs.

Les services approfondissent une réflexion permanente sur l'éthique d'intervention. Les réunions d'analyse de la pratique et les réunions de service le permettent. Le SAVS et le PAR s'inscrivent dans leurs actions par une approche dynamique et interactionnelle du handicap. Le handicap est ainsi envisagé comme le résultat d'une interaction entre les altérations de la personne, ses capacités et les exigences de son environnement de vie. Au SAD, c'est le sens du métier et les valeurs associatives qui motivent les candidats à postuler

L'identité du PAR se traduit par la volonté d'être dans une coordination subsidiaire. Il s'agit en effet de sensibiliser, d'informer, d'orienter mais ne pas faire à la place. Notre volonté est que chaque personne, chaque professionnel, chaque équipe prenne ses décisions en conscience et repèrent les possibles. Ici, vient la notion de transmettre du pouvoir d'agir. Toutes les missions du PAR, sans restriction, sont gratuites pour les familles et les structures ou collectivités. Le Pôle propose aux collectivités locales et organisateurs un accompagnement sur mesure et complet et pour les familles des visites à domicile.

Celle du SAD parce que l'accompagnement est individualisé cela demande une posture adaptée du professionnel. Chacun d'eux a un référent de secteur avec qui il se réunit une fois par mois en groupe et à qui il peut échanger. L'Analyse de pratique mise en place depuis 2022, les réunions de service et les réunions d'expressions soutiennent les professionnels. Lors des échanges, les difficultés repérées sont essentiellement sur les situations dites complexes. Ces professionnels seuls dans leur cadre d'interventions demandent un soutien, des compétences et des outils.

Au SAVS : par le changement de profil du public (TSA) les professionnels perçoivent des besoins nouveaux à accompagner. Les professionnels du SAVS sont des travailleurs sociaux et n'ont pas d'étayage clinique.

➤ Budget Réalisé



	2023
<i>Dépenses</i>	
GROUPE I	65 797 €
GROUPE II	1 088 133 €
GROUPE III	46 893 €
TOTAL CHARGES	1 200 823 €
<i>Recettes</i>	
GROUPE I	834 823 €
GROUPE II	367 879 €
GROUPE III	
TOTAL PRODUITS	1 202 702 €
Résultat comptable	1 879 €
Résultat à affecter	1 879 €

➤ Conclusion et perspectives

L'association HANDISUP va mener courant 2024 son nouveau projet d'établissement. Cette feuille de route va nous conduire jusqu'à fin 2024 pour mettre au point et en concertation le document final.

- Ouvrir à un nouveau public pour le SAD : aller jusqu'à 30 ans.
- Sectoriser le SAD
- Faire monter en compétence les professionnels du SAD
- Apporter un étayage clinique plus conséquent au SAVS
- Expérimenter des accompagnements Infra BAC au SAVS
- Réaliser une étude d'impact pour le PAR

Les équipes de l'association HANDISUP engagés et partageants les valeurs du Groupe SOS Solidarités déploient leurs activités aux service des personnes vulnérables, 2024 sera une année de continuité de nos actions et de réalisation du Projet d'établissement.

Pour l'équipe,
Florence LE JOLLY - Directrice

GroupeSOS

Solidarités



102C rue Amelot, 75011 Paris
01 58 30 55 55
groupe-sos.org/solidarites